



Mairie d'AUBY
Contrat TOP REGIE
Décision n°2025/152/SF

Publié le 29 septembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place d'une animation le marché de Noël.

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « TOP REGIE » pour la mise en place d'une animation pour le marché de Noël le vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025 sur la place de la République d'Auby.

De payer la somme de 5 570.40€ TTC :

TOP REGIE
176 rue Augustin Tirmont
59283 RAIMBEAUCOURT

AUBY, le 22 Septembre 2025.

Bernard CZECH,

Maire



1.1.1_DEC_20250916_ BCZECH_FETESVENEMENTIEL_CONTRAT_MARCHE DE NOEL_TOP REGIE